

9319/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 mai 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 mai 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision des représentants des Gouvernements des États membres portant nomination
de deux juges de la Cour de justice**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes